

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 003-334/14/CC

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 003-334/14/CC

**■ Approbation d'une convention de raccordement avec ERDF dans le cadre du
Projet Urbain Partenarial pour le secteur de Laure à Châteauneuf-Les-Martigues.
DUFSV 14/11611/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Châteauneuf-les-Martigues prévoit au titre d'une orientation d'aménagement le développement des quartiers situés à l'Est de la commune, sur le secteur dénommé Charité-Frascati-Bastide Neuve.

Les objets poursuivis dans ce cadre, concourent notamment à accroître l'offre de logement et renforcer la mixité sociale sur la commune.

En cohérence avec ces objectifs, deux opérateurs immobiliers, European Homes Promotion 2 et Cogedim Provence réalisent des opérations de constructions, de 176 logements.

Aussi, en application des articles L332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'Urbanisme, et afin d'accompagner le développement du secteur Bastide Neuve à Châteauneuf-les-Martigues, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 27 mars 2013 les conventions du Projet Urbain Partenarial (PUP) lié aux opérations de constructions ci-avant évoquées.

Ces conventions prévoient le cofinancement avec les opérateurs immobilier des ouvrages d'équipements publics nécessaires aux opérations de logements.

Le Programme d'Equipements Publics à réaliser est fixé par les Conventions de PUP ; il comprend notamment l'aménagement d'un carrefour à feu sur la RD48a (Route de Laure) et la réalisation de voies nouvelles inscrites au PLU, ainsi que les réseaux secs et humides y afférents.

Aussi, un appel d'offres est en cours pour la réalisation des travaux. Au titre de la réalisation des ouvrages, il est nécessaire de conventionner avec ERDF pour la création de réseau public de distribution HTA.

La participation de la Communauté urbaine à ces travaux de raccordement est de 12 530, 21 euros TTC. Il est ainsi proposé d'approuver la dite convention de raccordement et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant de signer.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de Châteauneuf-les-Martigues du 10 janvier 2013 émettant un avis favorable à la mise en œuvre de conventions de PUP sur le secteur de Bastide Neuve ;

**Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

- La délibération du 22 mars 2013 approuvant les conventions de PUP avec les deux opérateurs, Bouygues Immobilier et European Homes.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'accompagner le développement de secteur Bastide Neuve par la mise en œuvre d'un PUP.
- Que pour la création des ouvrages de desserte notamment électrique, il convient de conventionner avec ERDF.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de raccordement ci-annexée conclue avec ERDF.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine – 2014 – Opération n° 2013-0076 – Nature 2111, 2031, 2138, 2315 – Fonction 824 – Sous politique C140.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme - PLUI
Aménagement Communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014